

Le collectif Gaz de schiste Non Merci ! Garrigue Vaunage 30

<http://antischistegv.free.fr/> - antischistegv@free.fr

Domicilié pour cette action
c/o M. Alain Roubineau
Les Enganes B
335, rue Gaston Tessier
30900 Nîmes

A

M. , maire

Mmes et MM. Les maires

des 14 communes impactées par la campagne d'acquisition de données géophysiques du sous-sol déclarée le 24 avril 2018 à Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques par les titulaires Celtique Énergie Limited et Investaq Énergie SAS du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures « Claracq ».

Arzacq-Arraziguet, Bouillon, Cabidos, Fichous-Ruymayou, Garos, Larreule, Louvigny, Lonçon, Mialos, Momas, Piets-Plasence-Moustrou, Séby, Uzan et Vignes.

Madame, Monsieur le maire,

Veillez-trouver ci-joint la lettre que des collectifs gardois et ardéchois ainsi que leurs soutiens adressent à M. le préfet des Pyrénées-Atlantiques, afin d'attirer son attention sur l'importance à ne pas se prononcer sur cette déclaration d'ouverture de travaux avant que la procédure juridique initiée fin 2015 par les titulaires contre le rejet implicite de leurs demandes de deuxième prolongation du permis, ne soit définitivement close.

Nous avons connaissance d'autres initiatives locales que nous soutenons.

Dans un premier temps, nous vous invitons respectueusement à bien vouloir, demander très officiellement à M. le préfet de sursoir à sa décision afin que la population puisse être pleinement informée bien au-delà de la réunion du 3 mai dernier.

Le dépliant d'Investaq qui vous a été remis le 3 mai dernier à Mazerolles est à nos yeux quelque peu subjectif.

En effet les mentions bien évidentes...

« ...Cette étude est menée en liaison avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire... »

ainsi que :

« ...Quel est l'objectif ? Améliorer les connaissances du sous-sol... »

...sont à l'évidence trompeuses, en ce que :

- la DREAL est « impliquée » dans cette étude uniquement afin d'exercer la responsabilité de l'État en ce qui concerne les travaux miniers et la police des mines ;
- l'État s'oppose depuis 2014 au renouvellement de ce permis. Il n'a accordé la deuxième prolongation que sur injonction juridique. Aussi la troisième et dernière est exceptionnellement courte ; 2 ans, sur un maximum de cinq.

Il est manifeste que l'opérateur Investaq et le premier titulaire Celtique, tirent le meilleur parti des dispositions législatives et réglementaires régissant l'exploration d'hydrocarbures en France. Dispositions du code minier et textes associés, qui n'ont pas encore été actualisées avec l'esprit des articles 1 à 11 de la loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures... dite « Hulot ».

Par ailleurs les hypothétiques retombées financières qui vous ont été présentées n'interviendraient que sous le régime de la concession qui nous paraît, dans l'état actuel des résultats des forages de 2014 et 2016, assez aléatoire.

Les collectifs ayant œuvré dès fin 2010, pour repousser les projets d'exploration des supposés ressources « non conventionnelles » d'hydrocarbures du sous-sol des bassins sédimentaires français, sont aujourd'hui pleinement conscients de l'importance des enjeux du dérèglement climatique et soutiennent l'esprit de la loi Hulot.

Ils se proposent de poursuivre leurs actions d'information sur l'urgence à ne plus conduire d'exploration d'hypothétiques gisements d'hydrocarbures, et appellent donc à l'arrêt de toute activité de sismique et plus avant de forage sur les permis de recherches, notamment Claracq.

Dans un deuxième temps, nous vous invitons surtout si la majorité de votre conseil s'est forgé une opinion contre la poursuite des activités sur le permis Claracq, à prendre sans tarder –si ce n'est déjà fait- une motion et à l'adresser au plus tôt à M. le préfet.

Enfin nous vous rappelons qu'il est toujours possible que vous réglementiez par arrêté la circulation sur les axes routiers de votre responsabilité.

Vous trouverez, s'il vous plaît, à la page P.Claracq* de notre site un récapitulatif de l'historique de ce permis ainsi que nos arguments afin qu'aucune activité ne s'y déroule jusqu'à son échéance le 3 novembre 2019.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée et vous assurons de notre toujours républicaine vigilance dans l'intérêt général de nos territoires.

A Nîmes, le 25 juin 2018

P/ASGV30

M. Alain Roubineau

M. Alain Roubineau 30900

A blue ink signature of M. Alain Roubineau, consisting of stylized initials and a surname.

* deuxième ligne du bandeau noir de la page d'accueil.